

SITES & CITES REMARQUABLES RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX



Le 13 septembre 2023, Martin Malvy, président de l'association Sites & Cités remarquables de France et ancien ministre, ainsi que Marie Lavandier, présidente du Centre des Monuments Nationaux, signeront une nouvelle convention de partenariat, au sein du prestigieux Hôtel de Sully qui a vu la création du label *Villes et Pays d'art et d'histoire*. Le renouvellement de ce lien fort entre les deux entités permettra de garantir la cohérence des acteurs de la valorisation des patrimoines, de la sensibilisation des publics et de l'économie des patrimoines.

Des sujets et des territoires proches

Les villes adhérentes de Sites & Cités et les monuments du CMN sont très souvent proches, voire superposés sur un même territoire. Fort de ce constat, un partenariat entre les deux entités semblait être une évidence. Grâce à ce lien fort, les membres de l'association et les administrateurs du CMN sont désormais incités à collaborer, partager leurs outils, engager des chantiers communs, s'associer dans l'éducation

des jeunes, la sensibilisation des professionnels, l'attractivité touristique, la qualité des personnels d'accueil et de guidage.

Ces échanges fructueux et ces collaborations entre les équipes sont déjà en cours dans plusieurs villes et territoires tels qu'Angers, Bordeaux, Carcassonne, Reims, Saint-Denis, Vincennes, etc...

Des axes de travail pour développer une feuille de route commune

La convention de partenariat a pour objectif principal de développer la connaissance mutuelle entre les deux réseaux, tout en valorisant les spécificités de chacun, et d'accompagner et renforcer des partenariats d'initiatives locales entre les membres de l'association girondine et les monuments du CMN.

Plusieurs axes de travail ont été défini pour rendre cette collaboration fructueuse :

1. La proposition de formations complémentaires et valorisées par les deux structures ;
2. L'expertise des deux partenaires valorisée dans le cadre de mission d'ingénierie au national et à l'international, notamment par le biais du CMN Institut ;
3. La mise en tourisme des territoires par les actions de Sites & Cités et l'association de monuments du CMN chaque année ;
4. Des rencontres professionnelles régulières et sur tout le territoire
5. Des relations avec les élus renforcées grâce à l'organisation de rendez-vous qui leur sont destinés pour présenter le réseau et l'offre de formation et d'expertise proposée par Sites & Cités et le CMN ;
6. Des visites à la demande de monuments emblématiques pour les élus ;
7. La participation pour le CMN au Club de partenaires pour échanger sur des problématiques communes avec plusieurs typologies de structures, soutenir les missions et projets de l'association en faveur de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine.

Grâce à cette relation privilégiée entre Sites & Cités remarquables de France et le Centre des Monuments Nationaux, mais également grâce à l'ensemble des nouveaux axes de travail, une feuille de route commune devrait voir le jour rapidement grâce à un comité de suivi composé de représentants de chaque réseau. Cette feuille de route permettra d'œuvrer conjointement à la valorisation du patrimoine à travers les villes et territoires français.

A propos de Sites & Cités Remarquables de France :

« Sites & Cités remarquables de France, le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire et des sites patrimoniaux remarquables » regroupe 300 villes et territoires, soit près de 2000 communes et 14 millions d'habitants en métropole et outre-mer, porteurs d'un projet de développement s'appuyant sur leurs patrimoines. Créée il y a 20 ans, l'Association promeut une vision large et décloisonnée du patrimoine, intégrant pleinement la qualité urbaine, l'urbanisme, le logement, le développement économique et touristique, social et culturel. Lieu d'échanges pour les élus et techniciens sur les politiques liées au patrimoine et à la revitalisation des centres anciens, outil de mise en réseau au niveau national et international, de formations et d'informations, elle est un interlocuteur référent sur les questions patrimoniales auprès des instances nationales, régionales et locales.

A propos du Centre des Monuments Nationaux :

Le Centre des monuments nationaux est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.

Avec plus de 10 millions de visiteurs par an sur l'ensemble de son réseau, le CMN est le premier opérateur culturel et touristique public français. Il conserve, restaure, gère, anime, ouvre à la visite près de 100 monuments nationaux. Tous illustrent par leur diversité, la richesse du patrimoine français de toutes les époques : abbayes, châteaux, grottes préhistoriques, sites archéologiques... Il a pour mission de mettre en valeur ce patrimoine, d'en développer l'accessibilité au plus grand nombre et d'assurer la qualité de l'accueil. Grâce à une programmation culturelle de près de 400 manifestations par an et une médiation encadrée par des professionnels, le CMN favorise la participation des monuments à la vie culturelle en lien avec les acteurs territoriaux et la transmission des connaissances.

CONTACT PRESSE

Elodie Gray
Chargée de mission Communication et Patrimoines

e.gray@sites-cites.fr

09 72 66 24 69